

Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS
8 novembre 2021, en ligne

**Ebauche des Résolutions de
l'Assemblée générale annuelle**

Ordre du jour AGA 2021 point 2
Organisation de la session

Ordre du jour AGA 2021/2-1

Résolution AGA 2021/1 - Confirmation des scrutateurs et deux assistants scrutateurs

Vote virtuel à main levée

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS,

Notant que lors d'une Assemblée générale en ligne, contrairement à une Assemblée générale physique, les scrutateurs doivent travailler avec le Secrétariat dès l'amont de l'Assemblée générale pour vérifier les plateformes et procédures de vote en ligne ;

Tenant compte de l'approbation, par le Conseil consultatif de l'ICOMOS lors de sa réunion d'octobre/novembre 2021, et sur la proposition du Conseil d'administration de l'ICOMOS, de la nomination de Gideon Koren et James Reap afin qu'ils puissent travailler avec le Secrétariat international dans la perspective de cette Assemblée générale ;

Confirme la nomination des scrutateurs comme suit :

- Chefs scrutateurs conjoints : Gideon Koren (ICOMOS Israel/ICLAFI) et James Reap (US ICOMOS/ICLAFI)
 - Scrutateurs : Gaia Jungeblodt et Jessica Khan (Secrétariat international de l'ICOMOS).
-

Ordre du jour AGA 2021/2-2

Résolution AGA 2021/2 - Présences et quorum : adoption du rapport du Comité de vérification des pouvoirs

Vote virtuel à main levée

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS,

Notant que l'article 9-c des Statuts de l'ICOMOS exige que les décisions de l'Assemblée générale soient prises à la majorité des membres votants présents ou représentés par au moins un tiers des Comités nationaux - soit **xx** ;

Considérant le rapport du Comité de vérification des pouvoirs ;

Prend note que :

- au 31 décembre 2020, il y avait **xx** membres votants provenant de **xx** Comités nationaux et **xx** membres de pays sans Comités nationaux ; pour un total de **xx** ;
- ce 8 novembre 2021, il y a **xx** membres votants désignés exprimant **xx** votes et représentant **xx** Comités nationaux à jour de leur cotisation et ayant envoyé leur liste de membres votants et procurations ;
- la décision du Comité de vérification des pouvoirs d'ajouté **xx** membres votants potentiels à ceux qui précèdent ; portant le nombre total de membres votants possibles à **xx** ;

Adopte le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et note que les exigences de l'article 9-c des Statuts pour la validité des décisions de la présente Assemblée générale ont été remplies.

À compléter après la réunion du Comité de vérification des pouvoirs et la clôture des inscriptions.

Ordre du jour AGA 2021/2-3

Résolution AGA 2021/3 - Élection du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs de l'Assemblée générale annuelle 2021

Vote virtuel à main levée

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS **élit** en tant que :

- **Présidente de l'Assemblée générale** : Teresa Patricio (Présidente de l'ICOMOS)
 - **Vice-présidents de l'Assemblée générale** :
Borvornvate Rungrujee (Président d'ICOMOS Thaïlande)
SAR Princesse Dana Firas (Présidente d'ICOMOS Jordanie, expert invité au Conseil d'administration)
 - **Secrétaire général de l'Assemblée générale** : Mario Santana (Secrétaire général de l'ICOMOS)
 - **Rapporteurs de l'Assemblée générale** :
Stsiapan Stureika (Président de l'ICOMOS Biélorussie)
Angélique Ploteau (Secrétariat international de l'ICOMOS)
-

Ordre du jour AGA 2021/2-4

Résolution AGA 2021/4 - Adoption de l'ordre du jour

Vote virtuel à main levée

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS **adopte** son ordre du jour.

Ordre du jour AGA 2021/2-5

Résolution AGA 2021/5 - Adoption du procès-verbal de la 20^{ème} Assemblée générale de décembre 2020

Vote virtuel à main levée

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS **adopte** le procès-verbal de la 20^{ème} Assemblée générale tenue en ligne en décembre 2020.

Ordre du jour AGA 2021 points 3 et 4

Rapport annuels et adoption des comptes annuels et du budget

Ordre du jour AGA 2021/3 et 4-1

Résolution AGA 2021/6 - Approbation des comptes 2020 et décharge de responsabilités du Conseil d'administration et du Trésorier

Vote sur la plateforme en ligne

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS,

Approuve les rapports du Président, du Secrétaire général et du Trésorier ;

Approuve également les comptes de l'année 2020 et accorde le quitus au Conseil d'administration et au Trésorier.

Ordre du jour AGA 2021/4-2

Résolution AGA 2021/7 - Approbation du budget 2022

Vote sur la plateforme en ligne

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS **approuve** le budget 2022 comme présenté dans les documents de travail.

Ordre du jour AGA 2021 point 5

Résolutions sur les questions statutaires

Ordre du jour AGA 2021/5-1

Résolution AGA 2021/8 - Nomination du Comité de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale annuelle 2022

Vote sur la plateforme en ligne

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS **nomme** les membres suivants pour siéger au Comité de vérification des pouvoirs pour l'Assemblée générale annuelle de 2022 :

- Adriana Careaga (Uruguay)
- Ulrike Herbig (Autriche)
- Yasmine Makaroun (Liban)
- Pascall Taruvinga (Afrique du Sud)
- Kai Weise (Népal)
- Pamela Jérôme (Trésorière de l'ICOMOS – ex officio)

permettant au Conseil d'administration d'effectuer des ajustements si nécessaire au cours de 2022 - si l'un des nommés ci-dessus devait devoir se retirer.

Ordre du jour AGA 2021/5-2

Résolution AGA 2021/9 – Possibilité de réunions statutaires virtuelles en 2022 - si nécessaire

Vote sur la plateforme en ligne

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS,

Tenant compte du fait que

- La pandémie de COVID-19 continue de perturber gravement l'activité mondiale normale et continue d'être hors de contrôle dans certaines parties du monde ;
- De nombreux pays interdisent toujours les voyages internationaux (à quelques exceptions près pour les citoyens rentrant dans leur propre pays), en plus de restreindre les grands rassemblements de personnes et de fermer de nombreux lieux publics ;
- Les articles 9-b, 10-b et 12-b des Statuts de l'ICOMOS exigent que l'Assemblée générale se réunisse au moins une fois par an, le Conseil d'administration se réunisse au moins deux fois par an ; et le Conseil consultatif se réunisse une fois par an conjointement avec l'Assemblée générale annuelle ;
- Bien que les réunions par téléconférence ne soient pas spécifiquement interdites dans les Statuts, les Statuts et le Règlement intérieur sont muets sur la manière dont les actions requises de l'Assemblée générale et du Conseil consultatif énumérées à l'article 9-d des Statuts doivent être accomplies si les circonstances l'empêchent de se dérouler sous forme de réunions physiques ;

Considérant la Résolution AG2020-7-5 adoptée par l'Assemblée générale en juillet 2020 et Résolution 20AG /20 adoptée par la 20^{ème} Assemblée générale en décembre 2020 permettant à l'ICOMOS de tenir

toutes les réunions statutaires en 2020 et 2021 sous forme de réunions virtuelles, pas nécessairement en conjonction les unes avec les autres, et affirmant que les décisions et délibérations de ces réunions seraient pleinement valables ;

Reconnaisant

- Qu'en 2021 les réunions du Conseil d'administration, les réunions du Bureau, l'Assemblée générale annuelle et les réunions du Conseil consultatif ont du se tenir sous forme de réunions virtuelles pour permettre aux membres de l'ICOMOS d'assister aux réunions et de participer aux décisions et au vote en nombre suffisant ;
- Qu'en raison de la nature des réunions virtuelles, il n'est pas pratique de tenir nécessairement des réunions conjointement - comme lorsqu'elles se déroulent sur le même lieu physique,

Décide

- Que toutes les prochaines réunions statutaires de l'ICOMOS en 2022 pourront se tenir si nécessaire sous forme de réunions virtuelles (Assemblée générale, Conseil consultatif, réunions du Conseil d'administration et du Bureau), tout en veillant au respect des Statuts ;
- Que ces réunions ne seront pas nécessairement tenues conjointement, pour faciliter l'organisation des réunions virtuelles ;
- Que les décisions et délibérations de ces réunions virtuelles seront considérées comme pleinement valables.

Ordre du jour AGA 2021 point 6 Résolutions sur les textes doctrinaux

Ordre du jour AGA 2021/6-1

Résolution AGA 2021/10 – Adoption des Lignes directrices de l'ICOMOS sur les fortifications et le patrimoine militaire

Vote sur la plateforme en ligne

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS,

Tenant compte de la décision du Conseil d'administration et du Comité des résolutions 2020 de ne pas soumettre le document pour adoption à la 20^{ème} Assemblée générale en 2020 mais plutôt de reporter la décision à cette Assemblée générale ;

Remerciant le Comité scientifique international des fortifications et du patrimoine militaire pour son travail et son engagement dans la rédaction du texte et la conduite du processus de consultation, et pour avoir intégré les changements suggérés par le Conseil d'administration ;

Considérant la conclusion du processus de consultation et l'approbation finale par le Conseil d'administration de l'ICOMOS en mai 2021, ainsi que la distribution du projet final à tous les membres quatre mois avant cette Assemblée générale (Art. 10 (11) du Règlement intérieur de l'ICOMOS)

Adopte les Lignes directrices de l'ICOMOS sur les fortifications et le patrimoine militaire en tant que texte doctrinal de l'ICOMOS.

Ordre du jour AGA 2021 point 8 Clôture

In Memoriam

Avec une minute de silence

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS,

Reconnait la contribution importante aux travaux de l'ICOMOS ainsi qu'au domaine du patrimoine culturel des membres et défenseurs du patrimoine suivants qui nous ont quittés depuis la 20^{ème} Assemblée générale en décembre 2020 et

Exprime ses condoléances à leurs familles, leurs collègues, ainsi qu'à leurs Comités nationaux et scientifiques internationaux :

Anis Chaaya (Liban)	Darwina L. Neal (États-Unis)
Giorgio Croci (Italie/ISCARSAH)	Carlos Pernaut (Argentine)
Wacław Szmidel-Domasłowski et Wiesława Domasłowski (Pologne)	Pierre Pinon (France)
Ahmad Kabiri Hendi (Iran)	Abdallah Gouchani (Iran)
Wilson Herdoiza (Équateur)	Olga Sevan (Russie/CIVVIH)
Luce Hinsch (Norvège)	Lazar Shumanov (Macédoine)
Doğan Kuban (Turquie)	Ali Ould Sidy (Mali)
Thijs Maarleveld (ICUCH)	Jean-Louis Taupin (France)
	Nancy Wilkie (Bouclier bleu USA)

Ordre du jour AGA 2021/8-2

Remerciements

Par acclamation

L'Assemblée générale annuelle 2021 de l'ICOMOS,

Remercie

- **Tous ceux qui ont contribué et donné de leur temps** pour faire de cette première assemblée générale en ligne de l'ICOMOS un succès :
 - **Les Commissions et le Bureau de l'Assemblée Générale**
 - Présidente de l'Assemblée générale : Teresa Patricio (Présidente de l'ICOMOS)
 - Vice-présidents de l'Assemblée générale :
Borvornvate Rungrujee (Président d'ICOMOS Thaïlande)
SAR Princesse Dana Firas (Présidente d'ICOMOS Jordanie, expert invité au Conseil d'administration)
 - Secrétaire général de l'Assemblée générale : Mario Santana (Secrétaire général de l'ICOMOS)
 - Rapporteurs de l'Assemblée générale :
Stsiapan Stureika (Président de l'ICOMOS Biélorussie)
Angélique Ploteau (Secrétariat international de l'ICOMOS)
 - **La Commission de vérification des pouvoirs**
 - Robert Quarles van Ufford (Pays-Bas) – Président,
 - Fauzia Qureshy (Pakistan),
 - Saul Alcantara Onofre (Mexique),
 - Laura Robinson (Afrique du Sud) ;
 - Pamela Jerome (ex-officio, Trésorière de l'ICOMOS)
 - **Les scrutateurs**
 - Chefs scrutateurs conjoints : Gideon Koren (ICOMOS Israël/ICLAFI) et James Reap (US ICOMOS/ICLAFI)
 - Scrutateurs : Gaia Jungeblodt et Jessica Khan (Secrétariat international de l'ICOMOS).
 - **La société Euro-Vote** pour leur accompagnement fiable et diligent de nos processus de vote, à la société Interprefy et à leurs interprètes pour l'interprétation anglais-français ;

- **Le Secrétariat international de l'ICOMOS** – Jessica Khan, Silvia Coraiola, Gaia Jungeblodt et Marie-Laure Lavenir pour leur remarquable travail pour l'organisation de cette Assemblée générale ;
- **Tous les membres de l'ICOMOS qui ont participé** au processus de vote en ligne et se sont joints aux sessions en ligne - pour assurer la continuité statutaire de notre organisation dans un contexte toujours très particulier.